

STRUCTURES EN COLLABORATION INTERPOL – POLICE DE SURETE & GENDARMERIE –  
DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE

Europol Agence européenne de police criminelle et de renseignements entre Polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie au sein de l'Union Européenne, (EC3) lutte contre cybercriminalité pour renforcer la réponse des services répressifs à la cybercriminalité dans l'UE et ainsi contribuer à protéger les citoyens, les entreprises et les gouvernements européens contre la criminalité en ligne, permettant d'identifier, de localiser et d'arrêter des individus recherchés sur la base de n'importe quel contrôle à des fins d'extradition

Nous engageons à votre encontre, des poursuites judiciaires peu après une saisie informatique de Cyber-infiltration pour : **Pédopornographie, Pédophilie, Cyberpornographie et Exhibitionnisme**

Pour votre information, le Législateur a déclaré que, lorsque les crimes et délits envisagés par le Code pénal étaient réalisés grâce à un réseau de télécommunications, les peines pénales prévues seraient aggravées.

Après enquête, nous attestons que vous avez commis ces infractions, à savoir l'acquisition, la détention, la visualisation, la transmission et la consultation d'images, de vidéos à caractère exhibitionniste, pédopornographique, au moyen d'internet (sites d'annonces, sites à caractères pornographiques, sites de rencontres, réseaux sociaux).

Lors de l'investigation, nous avons également observé que des contenus obscènes de vous étaient diffusés sur des sites web ou réseaux à forte audience, regroupant de nombreux mineurs de 16 ans.

Il est préférable de rappeler que lorsque la nudité est exposée d'une telle sorte, cela constitue un délit d'exhibition sexuelle aux regards du public et des mineurs de moins de 16 ans. Cette infraction est sévèrement punie par la Loi.

Des historiques d'images, de vidéos dénudées de vous et de mineurs, enregistrées par la Cyber-infiltration constituent des preuves de vos infractions

Vous êtes prié(e) de vous faire entendre par mail, en écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions ; ceci dans un délai strict de 48 heures. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport au Tribunal Judiciaire de votre Région, pour l'établissement d'un mandat d'arrêt à votre encontre, qui s'ensuivra d'une arrestation immédiate par la Police de sûreté la plus proche de votre domicile.

Vous serez ensuite fiché au registre national des délinquants sexuels. Dans cette situation, votre dossier sera également transmis aux associations de lutte contre la pédophilie et aux médias pour publication de personne fiché au **RNDS**.

**Madame NICOLETTA DELLA VALLE,**  
**DIRECTRICE DE FEDPOL**  
**DIRECTION GENERALE EUROPOL**  
**Adresse : Guisanplatz 1ACH-3003 Berne**

